

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des bassins Tude et Dronne aval

Siège : Mairie de Chalais

Dossier suivi par :

Gaël Pannetier

Responsable des services

Technicien milieux aquatiques

Tél. : 05.45.98.59.61

Tél. : 06.16.52.26.78

Pierre-Antoine Hospital

Technicien milieux aquatiques

05.45.98.59.61

06.15.64.32.85



siahtudedronneaval@gmail.com

www.siahtudedronneaval.com

Compte rendu de la réunion de chantier n°2 Du mardi 17/10/2017 – TR1 LOT 2

Dronne (Depuis l'amont des îles de Nabinaud jusqu'au pont Eiffel à Laprade)

(Communes de Nabinaud et de Laprade)

Organismes Présents	Nom du représentant et fonction	Adresse	Téléphone	Mail
SIAH des bassins Tude et Dronne Aval	M. Pannetier gaël Responsable des services Technicien milieux aquatiques	Mairie 16210 Chalais	05 45 98 59 61 06 16 52 26 78	siahtudedronneaval@gmail.com
SIAH des bassins Tude et Dronne Aval	M. Hospital Pierre-Antoine Technicien milieux aquatiques	Mairie 16210 Chalais	05 45 98 59 61 06 15 64 32 85	pierreantoinhospital@bbox.fr
Commune de Médillac	M. Fouga Philippe Délégué au SIAH	La poterie 16210 Médillac	06 07 91 57 22	philippe.fouga@alsatis.net
Commune de Bazac	M. Chalard Régis Délégué au SIAH	Le Bourg 16210 Bazac	06 22 23 32 38	regis.chalard@sfr.fr
Commune de La Barde	M. Poineau Laurent Délégué au SIAH	Le Bourg 17360 La Barde	06 10 31 40 55	laurent.poineau@hotmail.fr
Diffusions				
SIAH des bassins Tude et Dronne Aval	Mr Boniface Joël Président	La Chagneraie 16210 Rioux Martin	05 45 98 11 19	bonifacejoel@gmail.com
SIAH des bassins Tude et Dronne Aval	M. Béguerie Stéphane Vice - Président	L'écurie 16390 Bonnes	06 30 27 33 58	stephane.beguerie@orange.fr
Entreprise SARL Rivolet AREA	M. Rivolet Patrick – gérant Mr Rivolet julien Mr Rammoux Jonathan	Le bourg 16230 Nanclars	05 45 20 38 66	pat.rivolet@orange.fr
Commune de St Séverin	Mr Alain Rivière Maire Messieurs les délégués au SIAH Tude Dronne aval	Mairie 18 Rue de la Pavancelle BP 30002 16390 SAINT-SEVERIN	05.45.98.52.41	mairie@stseverin.fr
Commune de Nabinaud	Mme Josiane Bodet Maire Messieurs les délégués au SIAH Tude Dronne aval	Mairie	05 45 98 56 77	mairie.nabinaud@wanadoo.fr
Commune de Laprade	M. Crochet Jean-Paul Maire Messieurs les délégués au SIAH Tude Dronne aval	Mairie 16390 Laprade	05 45 98 50 42	mairie.laprade@wanadoo.fr
Commune de La Barde	M. Poineau Laurent Délégué au SIAH	Le Bourg 17360 La Barde	06 10 31 40 55	laurent.poineau@hotmail.fr
Commune de Bazac	M. Chalard Régis Délégué au SIAH	Le Bourg 16210 Bazac	06 22 23 32 38	regis.chalard@sfr.fr
Commune de Médillac	M. Fouga Philippe Délégué au SIAH	La poterie 16210 Médillac	06 07 91 57 22	philippe.fouga@alsatis.net
AAPPMA la Carpe Aubeterrienne	M. Lafraie Jean-Paul Président Délégué au SIAH	10, rue barbecane 16390 Aubeterre sur Dronne	06 13 72 22 38	jp.lafrais@wanadoo.fr
Fédération de la pêche 16	Monsieur le Directeur	60, rue de bourlion 16160 Gond Pontouvre	0681618227	contact@pechel6.com

AFB	M. Dethier Sébastien Technicien de l'environnement - Chef de service départemental	Service départemental de la Charente 44, route d'Agris 16430 CHAMPNIERS	0545203717 0672081055	sd16@afbiodiversite.fr
DDT	M. Magnant Michel Police de l'eau	Service eau, environnement, risques 16023 ANGOULEME CEDEX	0517173875	michel.magnant@charente.gov.fr

Nature des travaux prévus :

Tranche : n°1 – 2016/2017 du programme pluriannuel de gestion

Dans le cadre du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (2016/2026) sur le secteur Charentais (16) voté le 07/12/2015 par les délégués communaux, le syndicat a lancé en 2016 la première tranche du programme de travaux dont fait partie le secteur de la Dronne sur les communes de St Séverin, Nabinaud, Laprade.

- **la Dronne** (St Séverin, Nabinaud, Laprade) : linéaire d'intervention : 12 610m de berges :

Lot 1 : Entreprise SAS Charente Paysages de Brossac (Commencement le lundi 09 octobre 2017)

Lot 2 : SARL Rivolet AREA de Nanclars (Commencement le lundi 02 octobre 2017) : le compte rendu concerne ce lot uniquement.

Montant des travaux pour les deux lots : 66 258.55 € ttc

Intervenants sur l'entretien de la Dronne

Lot 2 : SARL Rivolet AREA de Nanclars (Commencement le lundi 02 octobre 2017)

Travaux prévus du 02 octobre 2017 au 10 novembre 2017

Points particuliers

Pour cette deuxième réunion de chantier, nous avons pu observer en embarcation par l'intérieur du cours d'eau, le travail réalisé par l'entreprise Rivolet, entre le moulin de Poltrot et le seuil de Moulin Neuf.

A ce jour, l'entreprise donne satisfaction est les prestations réalisées respectent le cahier des charges.

Il est rappelé que tous les troncs de diamètre supérieur à 15 cm doivent être laissés sur les parcelles d'origines et ne pas être mélangés aux tas de rémanents à incinérer.

L'entreprise a commencé le chantier par les îles de NABINAUD, une barge de 4m a été principalement utilisée, car l'utilisation d'engins terrestres était impossible à cet endroit-là.

La barge est utilisée jusqu'au point final du lot 2 car plusieurs îles sont présentes en aval. La mini pelle (7t) permettra de gérer la végétation depuis la berge.

L'entreprise devrait finir le secteur des îles de Mirand le mercredi 08 novembre 2017. Elle a pour objectif de finir la coupe de la ripisylve (1.5km restant) du lot n°2 fin de semaine 46.

L'incinération des rémanents devrait débuter au début de la semaine 46 à partir du début du lot n°2 (îles de Nabinaud). La météo particulièrement sèche ne permet l'incinération de rémanents dans des conditions respectant la sécurité contre les incendies suivant les préconisations du SDIS, augmentant de ce fait le travail le délai d'intervention de l'entreprise. Un délai supplémentaire de 12 jours sera donné à l'entreprise pour réaliser cette prestation.

Dans le cadre de l'information préalable réalisé par les techniciens auprès des propriétaires riverains, il est constaté une bonne dynamique de ces propriétaires qui ont évacué au fur et à mesure un gros pourcentage du bois traité préalablement par l'entreprise.

A noter :

M. Dantin Hugues propriétaire de l'usine Hydro électrique de Moulin Neuf est revenu sur sa décision et a fait part au SIAH, qu'il ne voulait aucune intervention de l'entreprise sur les berges de ses parcelles. Il lui a été rappelé ses devoirs de propriétaire riverain ainsi que le cadre d'intervention du syndicat qui intervient avec un arrêté du Préfet et une déclaration d'intérêt général.

Ce linéaire de berge représente 489m qui ne sera pas traité par l'entreprise et sur lequel les dysfonctionnements vont perdurer. Le syndicat n'ayant pas de pouvoir de police, cet état de fait a été porté à connaissance des élus de la commune de Laprade.

Dernière Réunion - Prochaine réunion de chantier : sur les secteurs des communes de Nabinaud et Laprade

Date : Lundi 20 novembre 2017

Heure : 14h00

Lieu : Lieu-dit « La station de gaz » sur la commune de Laprade